

# Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection 2017 : « Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés »

12 et 13 décembre 2017

## Session thématique 4 : Défis actuels de protection

### Résumé

---

Cette session a été l'occasion d'affiner les propositions pour le programme d'action sur un certain nombre de questions de protection primordiales. Ces défis de protection ne sont pas nouveaux en soi. Toute la difficulté consiste plutôt à les relever d'une nouvelle manière, qui assurera un meilleur accès à la protection, une meilleure identification des besoins et de meilleures approches des solutions.

#### **Les considérations générales avancées ont notamment été les suivantes :**

1. « Protection » signifie atténuer les risques de violence, d'exploitation, de privations et d'abus et y faire face, et maintenir les droits de tous. La protection est au cœur des interventions en faveur des réfugiés et nécessite des mesures à la fois générales et ciblées.
2. Il est important de ne pas adopter une approche de « catégorisation » pour répondre aux besoins spécifiques, ou de ne pas tomber dans le piège consistant à chercher à identifier les groupes les « plus vulnérables » ; les approches holistiques et intersectionnelles sont celles qui fonctionnent le mieux.
3. En même temps, les participants ont instamment demandé que la priorité soit accordée aux personnes les moins protégées, y compris aux femmes à risque, aux enfants et aux personnes handicapées.
4. Les participants ont appelé de leurs vœux l'adoption de mesures décisives de lutte contre les causes profondes du déplacement s'appuyant sur la coopération, notamment par les parties prenantes régionales et municipales, et par les acteurs du développement. Plusieurs participants ont aussi vivement recommandé une collaboration accrue entre les organismes des Nations Unies.

#### **Changement climatique et déplacements dus aux catastrophes**

- Des liens peuvent être établis entre le changement climatique, les catastrophes et les mouvements massifs de réfugiés. Les mesures visant à lutter contre les déplacements et la mobilité dus à ces phénomènes sont donc non seulement pertinentes pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, mais aussi pour le Pacte mondial sur les réfugiés.
- En effet, les crises environnementales prolongées, comme la sécheresse qui sévit en Afrique de l'Est, sont une nouvelle réalité qui déclenche des mouvements de personnes de grande ampleur. Cet aspect doit être pris en compte dans le programme d'action.
- Les participants ont fait un certain nombre de propositions concrètes qui pourraient être intégrées au programme d'action : renforcer la collecte de données sur les caractéristiques et le nombre des personnes déplacées par le changement climatique et les catastrophes ; encourager les États qui ont adopté une définition régionale élargie du réfugié à l'appliquer aux personnes déplacées par une catastrophe selon qu'il convient, ou à faire usage de la protection complémentaire et de la protection subsidiaire ; et appliquer l'approche du Cadre d'action global pour les réfugiés à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées par une catastrophe, en particulier dans le contexte de l'aide au retour.

- Le programme d'action pourrait promouvoir l'inclusion des déplacements dus à une catastrophe dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. De nouvelles approches de la relocalisation planifiée pourraient aussi être envisagées.
- Le programme d'action pourrait promouvoir davantage les partenariats, en s'appuyant sur le modèle de la Plate-forme sur les déplacements liés aux catastrophes. Les participants ont encouragé la mention, dans le programme d'action, de références à d'autres instruments tels que la Déclaration de Sendai, et ont souligné le rôle vital des forums régionaux.

### **Représentation et inclusion des réfugiés**

- Les participants se sont accordés à reconnaître que l'inclusion des réfugiés dans l'élaboration et la mise en place des programmes était cruciale ; le défi consiste à faire en sorte que cette inclusion existe dans la pratique.
- Il importe également de reconnaître que les communautés de réfugiés sont diverses, et de veiller à toucher toutes les catégories, y compris les femmes et les jeunes.
- La planification au niveau local est essentielle ; toutefois, il y a lieu de distinguer entre les approches locales en soi et l'inclusion des réfugiés eux-mêmes.

### **Obligation redditionnelle**

- Les participants ont réfléchi à ce que pouvait signifier « obligation redditionnelle » dans le contexte du Pacte mondial sur les réfugiés et aux mécanismes d'obligation redditionnelle qui pourraient être adoptés. Cet aspect peut nécessiter une réflexion plus approfondie mais la participation accrue des réfugiés a d'ores et déjà été considérée comme un élément essentiel à cet égard.
- L'importance de l'accès des réfugiés à la justice a aussi été soulignée, y compris dans les centres d'accueil.
- Plusieurs participants ont instamment demandé que des mesures de la réussite, des jalons et des indicateurs, ainsi que des rapports réguliers soient inclus dans le programme d'action.

### **Protection de l'enfant**

- Le nombre d'enfants non accompagnés ou séparés est en forte augmentation, et une aide est nécessaire pour mettre en place des systèmes de protection plus efficaces permettant de comprendre et de satisfaire leurs besoins.
- La protection de l'enfant par l'éducation est une priorité essentielle, y compris dans les situations d'urgence et les situations prolongées. Les participants ont souligné l'importance de mécanismes permettant d'assurer le maintien de l'accès à l'éducation dans les situations d'urgence (p. ex. matériel d'autoapprentissage, formation sur la sûreté et la sécurité, classes de remise à niveau).
- Les participants ont encouragé l'inclusion des adolescentes et des adolescents dans les actions visant à atteindre des objectifs de développement, y compris par l'accès à des moyens d'existence et par la formation professionnelle.
- Le respect de l'unité familiale et le regroupement familial sont parmi les moyens les plus efficaces d'assurer la protection de l'enfant. Il a notamment été proposé de mettre en place une plate-forme internationale de recherches familiales.
- Les participants ont également fait référence à des mesures visant à mettre fin à la détention des enfants immigrés ; ils ont souligné que la détention n'était jamais dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le programme d'action pourrait s'appuyer sur les bonnes pratiques en matière d'alternatives à la détention.

### **Rôle des femmes et des filles**

- Le HCR a été encouragé à communiquer les meilleures pratiques pour la promotion de la situation des femmes et des filles dans ses propres opérations, et à renforcer la formation du personnel dans ce domaine.
- Les participants ont encouragé l'égalité d'accès à des positions de responsabilité pour les femmes et les filles.
- Les participants ont suggéré des outils de programme concrets pour assurer la prise en compte du genre : le « marqueur de genre, d'âge et de diversité » inclus dans les projets de la Commission européenne et également mentionné par l'Allemagne pourrait être un modèle.
- Des mesures visant à soutenir les soins de santé maternelle, y compris par des cliniques mobiles, pourraient être intégrées au programme d'action ; et des programmes de sensibilisation sur la nécessité de déclarer les grossesses et d'assurer l'enregistrement des naissances pourraient être encouragés.

### **Prévention et intervention en matière de violence sexuelle et de genre (SGBV)**

- S'il s'agit d'un problème important qui vise essentiellement les femmes et les filles, la SGBV touche également les hommes et les garçons.
- Des projets destinés à renforcer les mécanismes d'adaptation des survivants, y compris par l'accès à des moyens d'existence, pourraient être inclus dans le programme d'action.
- L'« Appel à l'action » actuellement dirigé par la Commission européenne, qui met l'accent sur la prévention et l'intervention en matière de SGBV au niveau du terrain, pourrait être un outil utile.
- Les participants ont aussi instamment demandé que les références à la protection de l'enfant et à la lutte contre la SGBV dans le programme d'action soient liées aux mécanismes et aux principes directeurs existants, comme ceux du Comité permanent interorganisations.

### **Apatridie**

- L'apatridie est à la fois une cause et une conséquence du déplacement ; le fait de remédier à ce problème peut éviter des mouvements de réfugiés potentiels et une multiplicité de défis de protection.
- Les participants ont insisté sur l'importance de l'adhésion aux conventions relatives à l'apatridie et ont également encouragé la suppression des discriminations en fonction du genre dans les législations nationales.
- Les participants ont souligné que l'accès à l'enregistrement des faits d'état civil, l'octroi de documents et l'enregistrement des naissances étaient des outils de protection importants.
- Des procédures opérationnelles standard permettant de mieux identifier les personnes apatrides dans la phase d'enregistrement et d'accueil pourraient être incluses dans le programme d'action.

### **Données**

- Les efforts visant à améliorer la collecte de données (en particulier de données ventilées en fonction de l'âge et du genre) ont été salués.
- Les participants ont toutefois appelé à une certaine prudence concernant les risques de protection liés à l'échange de données ; il est important de respecter les normes de protection des données.

### **Personnes déplacées à l'intérieur**

- Plusieurs participants ont suggéré que des références aux personnes déplacées à l'intérieur soient incluses dans le programme d'action, en particulier compte tenu des liens existant entre le déplacement interne et les mouvements de réfugiés.
- Les participants ont particulièrement encouragé les références aux Principes directeurs sur le déplacement interne ; une aide pourrait être fournie aux pays d'origine afin qu'ils intègrent ces principes directeurs dans leur législation et leur politique nationales.

---

*HCR*

*11 janvier 2018*